

A l'attention de
M. LY Chantola et M. HAM Hel
Greffiers du Bureau des co-juges d'instruction

Dossier d'instruction n° : 001/18-07-2007 - ECCC/OCIJ

Objet : Réception en khmer et français des documents déposés auprès des co-juges d'instruction

Messieurs les Greffiers,

Conformément aux articles 2.2 et 7.2 de la Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC (ECCC/01/2007/Rev.2), nous soussignés, Me Kar Savuth et Me François Roux, avocats de M. KAING Guek Eav, avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons recevoir en langues khmer et française tous documents qui ont été déposés auprès de Messieurs les co-juges d'instruction lors de l'instruction susvisée.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Greffiers, l'assurance de notre respectueuse considération.

Phnom Penh, le 9 mai 2008

Pour les co-avocats,
l'un d'eux



Me Kar Savuth

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception): ០៩ / ០៥ / ២០០៨
ម៉ោង (Time/Heure):..... ១២ : ៥៥
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SAMN RADA

ឯកសារប្រាប់ថាជាកម្រិតត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ បញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): ១២ / ០៥ / ២០០៨
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé CHHA Kosal